

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le 28 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – M. PEUZIAT Michel - Mme PEUZIAT Hélène – Mme HAMON Janick – Mme LE HENAFF Eliane - Mme CALLOC'H Michèle – Mme LE COZ Anne –M. Cyrille GUICHAOUA - M.ROBINET Patrick- M. Eric BOURDON – M. Jean Yves LE GOFF - M. LE COZ Jean Jacques – M. Eddy WAWRZYNIAK

Etaient absents

Monsieur Alain TANVEZ

Monsieur Ivan SAILLARD qui donne procuration à Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN

Madame Monique KERVEILLANT qui donne procuration à Madame Michèle CALLOC'H

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Hélène PEUZIAT a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 23 janvier 2014

Le compte-rendu du 30 décembre 2013 est adopté à l'unanimité des présents (Monsieur Cyrille GUICHAOUA est absent et arrive au moment où Madame le Maire présente le dossier de demande de subvention au titre de la DETR. Il prend donc part aux délibérations du conseil municipal en totalité).

L'an deux mil quatorze, le 28 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – M. PEUZIAT Michel - Mme PEUZIAT Hélène – Mme HAMON Janick – Mme LE HENAFF Eliane - Mme CALLOC'H Michèle – Mme LE COZ Anne –M. Cyrille GUICHAOUA - M.ROBINET Patrick- M. Eric BOURDON – M. Jean Yves LE GOFF - M. LE COZ Jean Jacques – M. Eddy WAWRZYNIAK

Etaient absents

Monsieur Alain TANVEZ

Monsieur Ivan SAILLARD qui donne procuration à Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN

Madame Monique KERVEILLANT qui donne procuration à Madame Michèle CALLOC'H

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Hélène PEUZIAT a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 23 janvier 2014

Objet : délibération n°00001/2014 – demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2014 pour les travaux de réhabilitation et de construction école Pierre Jakés Hélias

Madame le Maire présente ce dossier et rappelle que les enseignants, les parents d'élèves et les élus se sont associés pour travailler sur ce dossier avec le cabinet YK Conseils, assistant à maîtrise d'ouvrage, retenu par délibération du 30 octobre 2013.

Il conviendra de rembourser le terrain sur lequel sera construite la nouvelle école maternelle qui appartient actuellement à l'Etablissement Foncier de Bretagne qui l'a acquis pour la commune (délibération du 9 mars 2011).

Deux étapes sont prévues :

- 1) Construction classes maternelles, parking, VRD : début 2015,
- 2) Réhabilitation ancienne école primaire, construction préau et coursive : début 2016.

Madame le Maire donne lecture de l'estimatif :

- Réhabilitation de l'école primaire : 337 145 € HT
- Construction de classes pour l'école maternelle : 659 200 € HT
- VRD : 224 425 € HT
- Honoraires, aléas, terrain : 494 925 € HT.

Elle demande donc aux membres du conseil municipal de l'autoriser à demander des subventions :

- 1) au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2014 pour les travaux de réhabilitation et de construction école Pierre Jakés Hélias
- 2) auprès du Conseil Régional, du Conseil Général,
- 3) au titre de la réserve parlementaire

et d'approuver le plan de financement suivant :

	DEPENSES	
Réhabilitation de l'école primaire		
Démolition	17 450 €	
Structure et clos couvert	79 600 €	
Lots techniques	48 375 €	
Second oeuvre	54 620 €	
Extensions	137 100 €	
		337 145 €
Création école maternelle		
Démolition	60 200 €	
Bâtiment neuf	599 000 €	
		659 200 €
VRD		
Emprise primaire	9 425 €	
Emprise maternelle	44 400 €	
Parking, Voirie, trottoir	170 600 €	
		224 425 €
Total Bâtiments + VRD		1 220 800 €
Honoraires	207 500 €	
Aléas	214 300 €	
Total Investissement (HT)		1 642 600 €
TVA : 20% 328 520 €		
Acquisition Terrain y cis frais notaires 73 125 €.		

RECETTES

DETR (30%)	472 285,87 €
Conseil Général 29	60 000,00 €
(contrat de territoire)	
Conseil Régional	50 000,00 €
réserve parlementaire	15 000,00 €
Fonds propres	1 364 982,62 €
	1 962 268,49 €

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), approuve le plan de financement, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2014 et à solliciter toutes les subventions possibles auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et au titre de la réserve parlementaire.

Objet : délibération n°00002/2014 - ouverture anticipée de crédits en section d'investissement – exercice 2014

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier.

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2014 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT). Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il est demandé au conseil municipal d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2014 des crédits suivants :

Chapitre 21 – immobilisations corporelles	
Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2013	495 769 €
Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2014	123 942 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture de crédits suivante :

Chapitre 21 – immobilisations corporelles	
Ouverture anticipée des crédits d'investissements en 2014	123 942 €

Objet : délibération n°00003/2014 - Avis du conseil municipal sur le retrait de 3 communes et l'adhésion d'une commune au SIMIF (Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère)

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier.

Il informe les membres du conseil municipal que par délibération du 19 décembre 2013, le Comité Syndical Intercommunal Mixte du Finistère a émis un avis favorable au retrait du syndicat des communes de LE FAOU, PLOUENAN et PLOUGOULM et à l'adhésion de la commune de GUISSÉMY.

Conformément aux dispositions de l'article L 5212-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes adhérentes doivent donner leur avis sur cette décision.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Objet : délibération n°00004/2014 – Autorisation à donner à Madame le Maire pour lancer une consultation en vue de contracter un emprunt

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier.

Il propose de réaliser un emprunt de l'ordre de 700 000 euro à 1 000 000 euro pour pouvoir financer les projets suivants :

- Assainissement
- Centre de Secours
- Travaux de voirie

Il sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à avoir recours à l'emprunt pour financer les investissements précités ; les modalités de conclusion du contrat seront présentés ultérieurement au conseil municipal pour accord (taux, index de référence, durée, marge, type d'amortissement, etc...)

Il demande aux membres du conseil municipal de donner l'autorisation à Madame le Maire de lancer une consultation en vue de contracter un emprunt dans la fourchette des montants indiqués.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à consulter en vue de contracter un emprunt dans la fourchette des montants indiqués.

AFFAIRES DIVERSES

Madame le Maire fait le point sur le dossier des rythmes scolaires et informe les conseillers municipaux qu'une réunion sera organisée le 7 février 2014 à 20h30 à la salle polyvalente avec les parents et les élus. Les TAP seront organisés dans les deux écoles de 15h à 16h30 : les mardis et vendredis à l'école Pierre Jakes Hélias et les lundis et jeudis à l'école Notre Dame de Lorette. Il est rappelé que la semaine se déroulera sur 4jours1/2 et que le mercredi matin sera un jour d'école suivi, éventuellement, de la cantine. Le mercredi après-midi : le Centre de Loisirs sera assuré. Des questionnaires seront distribués aux parents pour qu'ils puissent exprimer leurs besoins qui permettront de réfléchir à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 après la réunion du 7 février 2014.

Madame Michèle CALLOC'H précise que la tournée voirie sera organisée le 8 février 2014.

Monsieur Jean Luc CALVEZ informe les membres du conseil que la CCHPB organisera une journée de nettoyage du littoral le 15 février.

Madame Eliane LE HENAFF demande comment s'organisera la visite de l'exposition des vieux outils cet été ? Il est prévu de contacter l'association du Patrimoine.

Il est rappelé qu'une manifestation sera organisée pour le centenaire de la naissance de Pierre Jakès Hélias.

Madame le Maire précise que la confirmation officielle de la présence des 2 CRS pour l'été doit arriver prochainement.

La séance est levée à 20h55.